

Courrier Fédéral

N° 390

du 12.04.14 au 18.04.14



Encart

Dossier
«Filière électroménager»

Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT

ISSN 0152-3082



■ EDITORIAL

Notre congrès fédéral est une opportunité

page 3

■ EUROPE

Euromanifestation,
contre les politiques d'austérité

page 2

■ INTERNATIONAL

Aux origines du 1^{er} mai

page 4

Vers de nouveaux liens Europe/USA ?

pages 6 à 7

■ PLUS LOIN QUE NOS DROITS

Prime de panier, attention ... danger !

page 5

■ PUBLICITE

page 8

Courrier Fédéral

Fédération des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.55.82.86.19
Fax : 01.55.82.86.53

<http://www.ftm-cgt.fr>
courriel : communication @ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez
Rédactrice en chef : L. Buchheit
Rédactrice : M. Vergnol
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,
Prix : 0,63 euro
Abonnement annuel :
29,61 euros

Commission paritaire
0418 S 06 474
Imprimé par nos soins

EUROMANIFESTATION CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTERITE



Plus de 50 000 personnes de 21 pays d'Europe ont manifesté, le 4 avril dernier à Bruxelles, pour défendre une nouvelle voie pour l'Europe et manifester pacifiquement contre l'austérité, contre le chômage et pour soutenir de nouvelles politiques créatrices d'emplois et de croissance.

«Notre message est simple mais c'est un message que les responsables européens ne veulent pas entendre. Notre message est que leurs politiques en réponse à la crise financière ne suffisent pas et ont en réalité aggravé la crise sociale et économique. Notre message est que l'austérité ne fonctionne pas» a déclaré Bernadette Ségol, Secrétaire générale, Confédération Européenne des Syndicats (CES). Alors que les responsables européens se félicitent du fait que la crise de l'euro est derrière nous, nous disons qu'on n'a pas encore fait face à la crise de l'emploi. Alors que les responsables européens nous disent qu'il faut poursuivre des politiques d'austérité sévères, nous disons que de nouvelles politiques sont nécessaires pour redonner du travail aux européens. Nous pouvons le constater en Belgique où le taux de chômage est toujours de 8,5%, où le chômage touche pratiquement un jeune sur quatre et où 50.000 personnes sont menacées d'exclusion du chômage à partir du 1^{er} janvier 2015. Et pourtant, la Belgique s'en sort plutôt mieux que beaucoup de pays européens. [...] Dans 18 des 28 pays de l'UE, les salaires réels ont chuté. En Grèce, ils ont été amputés de pratiquement un quart, alors que les impôts directs étaient augmentés également ! Lorsqu'on les ajuste en fonction de l'inflation, les salaires ont diminué non seulement en Espagne, au Portugal et en Hongrie mais aussi au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Plus de 26 millions d'Européens sont sans emploi. Il y a 10 millions de chômeurs de plus qu'en 2008. La situation des jeunes est pire encore : 7,5 millions de jeunes Européens ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ou de formation. Nombreux sont ceux parmi les plus éduqués et les plus entrepreneurs qui tout simplement désertent leur pays d'origine pour chercher du travail ailleurs. [...] L'Europe est face au risque d'une génération perdue – perdue pour cause de chômage, de migration et de désespoir. La liberté de circulation au sein de l'Union européenne est un principe important et un avantage mais elle doit procéder d'un choix positif et non pas être un acte de désespé-

rance. Que peut-on donc faire ? Tout d'abord, il est important que les dirigeants européens réalisent que la seule austérité ne viendra pas à bout de nos difficultés économiques mais, bien au contraire, qu'un chômage élevé et des salaires en baisse pèsent sur les dépenses et réduisent donc la demande de biens et de services. Cela est manifeste dans la plupart des centres-villes partout en Europe. Une des raisons de notre manifestation du 4 avril est d'exprimer notre mécontentement à l'égard de la situation économique et des politiques économiques telles qu'elles sont menées.

Deuxièmement, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures, dans l'éducation et la formation et dans la recherche-développement pour les industries nouvelles. Le fait que les États-Unis aient investi dans la croissance tout en limitant les dépenses publiques dans certains domaines explique pourquoi la croissance et la création d'emplois y sont plus élevées.

A titre d'exemple, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables créeraient des emplois européens et réduiraient nos dépenses (et notre dépendance) en matière d'importations de pétrole, de gaz et de charbon en provenance de Russie. Malheureusement, les investissements dans les énergies renouvelables ont chuté et l'Union européenne a capitulé face aux producteurs d'électricité en refusant de fixer un objectif en termes de performance énergétique pour après 2020 !

L'UE plaide en faveur d'une renaissance industrielle européenne mais elle ne dispose pas des instruments ou des politiques qui permettraient de la mettre en place. En outre, les réductions des dépenses pour l'éducation et les infrastructures de transport rendent ce scénario encore moins probable.

L'Europe a besoin d'une nouvelle voie. [...] C'est essentiel pour l'ensemble des travailleurs et des citoyens qui, chaque jour, se battent pour payer leurs factures et, plus important encore, pour ceux qui sont exclus du monde du travail.

L'éditorial

Nordine TAHRI,
membre du Comité Exécutif Fédéral



Notre congrès fédéral est une opportunité

La situation économique et sociale en France devient de plus en plus grave. La misère sociale se creuse de jour en jour. Plus de 88% des français rejettent les politiques car aucun ne propose une solution concrète pour nous donner de la visibilité et nous sortir du gouffre.

Les gouvernements de droite comme de gauche semblent dépassés. Ils ne proposent rien pour nous extraire de cette situation économique et sociale déplorable qui est notre réalité d'aujourd'hui. Il y a de quoi être révolté devant l'assurance de certains politiques qui sortent de l'ENA ou de Polytechnique, dotés d'une superbe toujours renouvelée, et qui ne sont au final pas capables de trouver la moindre solution efficace pour sortir de cette crise. Pour moi, c'est une faute grave. Un simple travailleur, lorsqu'il commet une soi-disant « faute » est puni d'un coup de massue (voire jusqu'au licenciement). Les conséquences sont souvent dramatiques ; l'issue se solde parfois par le laminage social d'une famille entière. La punition d'une faute au plus haut niveau de gouvernance est rare. Celle commise par l'ouvrier a un prix souvent bien trop élevé. Où sont alors les bons leviers de la justice de la République ?

Ce qui saute aux yeux aujourd'hui est que trop d'hommes politiques sont sous l'influence des gros lobbies du CAC 40. En opposition à leur discours, ils sont prêts dans les faits à sacrifier le peuple travailleur. Visiblement, les seuls intérêts de la finance motivent leur gestion des affaires. L'humain est relégué à un rang dégradé, bien loin des grands vainqueurs du monde de la finance.

Un autre risque sociétal est un constat d'aveu de jeunes qui ne croient plus en l'avenir. Surtout à leur avenir professionnel. Même les jeunes diplômés n'ont plus d'abri. Le risque et l'incertitude bordent tristement l'avenir des jeunes générations comme jamais auparavant. De plus, dans cette crise nous voyons aussi une montée de l'extrême droite. Cela se confirme avec les récentes élec-

tions municipales, avec par exemple les villes d'Hénin Beaumont, Béziers, Fréjus et bien d'autres (14 en tout) qui basculent au front national. Il est urgent de trouver une stratégie politique et économique pour changer de cap.

L'austérité a envahi notre économie comme un virus mortel qui ferme nos usines, qui tue notre industrie. L'exemple des industries Mittal sur notre territoire est aussi significatif. Les politiques aux affaires n'ont pas su protéger les citoyens du chômage. C'est une dramatique faute politique.

Quand j'écoute les jeunes, car je suis responsable d'associations sportives, ils me disent qu'ils ne font plus confiance aux politiques. Qu'ils ne croient plus en eux. Le taux d'abstention a augmenté fortement. Je pense que cette jeunesse est une vraie bombe à retardement dans les cités. Notre rôle de syndicaliste, est de défendre avant tout les salariés, de se battre pour éviter les fermetures de sites. Mais malheureusement ne sommes-nous pas en train de mettre des cataplasmes sur des jambes de bois ? A partir de ce constat et dans la perspective de notre congrès, nous pouvons porter dans nos syndicats les solutions alternatives que nous avons déjà présentées. La CGT métallurgie, dans les territoires, inscrit concrètement ses projets industriels et revendicatifs sur une voie d'avenir. Syndiqués et syndicats, nous avons un rôle essentiel à jouer dans l'avenir de notre pays. Notre 40^e congrès est l'opportunité pour en débattre.

Quand le 1^{er} mai devient synonyme de la revendication des travailleurs.

Fondée en 1881, l'ancêtre directe de l'AFL (American Federation of Labor) la FOTLU (Federation of Organized Trades and Labor Unions) ne regroupe que les ouvriers qualifiés (des hommes blancs et américains de souche) et ne compte que 50 000 adhérents.

Mais lors d'un congrès, elle décide de mettre au premier plan de ses revendications, la journée de huit heures et de retenir la date du 1^{er} mai 1886 pour une manifestation de masse. Commence alors une immense campagne de propagande qui renforce l'organisation.

Dès avril 1886, quelques entreprises accordent même, à leurs salariés, la journée de huit heures sans diminution de salaire : 200 000 travailleurs environ bénéficièrent d'une réduction de travail.

En 1886, les Chevaliers du Travail (fondé en 1868 avec de fortes références maçonniques) rassemblent tous les travailleurs au niveau d'une localité, Blancs et Noirs, femmes et hommes, Américains de «souche» et immigrants : ouvriers qualifiés et non, ils représentent plus de 700 000 adhérents. Les adhérents de l'Ordre jouèrent le rôle principal dans la grève du 1^{er} mai 1886, bien que la direction de l'Ordre l'ait condamnée.

L'initiative des ouvriers américains n'aurait eu qu'un faible retentissement dans le pays et à l'étranger sans les événements tragiques de Chicago qui émurent le monde entier.

Sûrs de l'impunité, les milices patronales provoquaient des incidents sanglants. Le 3 mai, des ouvriers qui manifestent devant l'usine de machines agricoles Mac Cormick, à Chicago sont tirés à bout portant par des détectives privés, la bataille qui s'engage fait 3 victimes parmi les travailleurs. Les grévistes sont principalement d'origine allemande et, dans leur journal « Arbeiter Zeitung » (Journal des Travailleurs) paraît l'appel suivant :

«Esclaves, debout ! La guerre de classes est commencée. Des ouvriers ont été fusillés hier devant l'établisse-

ment Mac Cormick. Leur sang crie vengeance. Le doute n'est plus possible. Les bêtes fauves qui nous gouvernent sont avides du sang des travailleurs, mais les travailleurs ne sont pas du bétail d'abattoir. A la terreur blanche, ils répondront par la terreur rouge. Mieux vaut mourir que de vivre dans la misère. Puisqu'on nous mitraille, répondons de manière que nos maîtres en gardent longtemps le souvenir. La situation nous fait un devoir de prendre les armes.»

Dans la soirée du 4 mai, plus de 15 000 ouvriers se rendent sur la place Haymarket pour y manifester pacifiquement (il leur avait été commandé de s'y rendre sans armes). Des discours sont prononcés, notamment par Spies, Parsons, Fielden, militants anarchistes connus, organisateurs principaux des luttes revendicatives. La foule se retire, quand une centaine de gardes nationaux charge avec violence. Une bombe, lancée on ne sait d'où, tombe au milieu des forces de police en tuant sept et en blessant grièvement une soixantaine. Les autorités procèdent à des arrestations parmi les meneurs grévistes et les rédacteurs de l'« Arbeiter Zeitung » :

- Auguste Spies, né à Hesse (Allemagne), en 1855 ;
- Samuel Fielden, sujet anglais, né en 1846 ;
- Oscar Neebe, né à Philadelphie, en 1846 ;
- Michel Schwab, né à Mannheim (Allemagne), en 1853 ;
- Louis Lingg, né en Allemagne, en 1864 ;
- Adolphe Fischer, né en Allemagne, en 1856 ;
- Georges Engel, né en Allemagne, en 1835 ;
- Albert Parsons, Américain, né en 1847.

Le verdict est rendu le 17 mai. Les huit accusés sont condamnés à être pendus. Une mesure de grâce intervint pour Schwab et Fielden, dont la peine est commuée en prison à perpétuité, et de Neebe dont la peine est réduite à quinze ans de prison. Le 11 novembre 1887, les autres sont exécutés, mis à part Lingg qui s'est suicidé. Six ans plus tard, un nouveau gouverneur de l'Illinois, John Altgeld, conclut à l'entière innocence des condamnés : *«Une telle férocité n'a pas de précédent dans l'histoire. Je considère comme un devoir dans ces circonstances et pour les raisons ci-dessus exposées, d'agir conformément à ces conclusions et j'ordonne aujourd'hui, 26 juin 1893, qu'on mette en liberté sans condition Samuel Fielden, Oscar Neebe et Michel Schwab»*. Spies, Lingg, Engel, Fischer et Parsons sont réhabilités. L'idée américaine est reprise par les travailleurs des autres pays. En 1889, à Paris, lors du 1^{er} congrès de la seconde Internationale, une proposition demandant *«l'organisation d'une grande manifestation internationale en faveur de la réduction des heures de travail qui serait faite à une date fixe, la même pour tous»* est adoptée et la date en est celle choisie par les travailleurs américains. Le 1^{er} mai prend alors, dans le monde entier, la signification d'une journée de revendication des travailleurs.



■ PLUS LOIN QUE NOS DROITS

PRIME DE PANIER, ATTENTION... DANGER !

Dans sa course au profit, le patronat ne rechigne jamais au petit gain. Tout est bon pour engranger de l'argent. L'attaque de la part des UIMM départementales contre la prime de panier prévue dans les conventions collectives territoriales a débuté. > Eric Moulin, Conseiller Fédéral

Le patronat de la métallurgie n'a jamais digéré le fait de devoir payer cette prime, lorsque le salarié n'est pas au travail. C'est là que l'on se rend compte, que l'idéologie des maîtres des forges n'est pas obsolète !

Depuis des années, le patronat a tenté, procès après procès, de gagner sur le principe que la prime ne doit pas être due, quand le salarié n'est pas au travail. Les décisions de la Cour de Cassation ont toujours été claires ; l'indemnité de panier est un élément du salaire, elle doit être dûe même quand le salarié est en arrêt de travail ou en congés payés. Au fil du temps, ces décisions sont devenues une jurisprudence constante.

Face à cet obstacle juridique, le patronat a décidé, depuis quelques mois, de s'occuper sérieusement de ce sujet. Dorénavant, il oriente sa stratégie vers une modification de l'article traitant de la prime de panier dans les conventions collectives territoriales.

Les attaques patronales se multiplient et dans les territoires, la CGT résiste lors des négociations y compris parfois avec d'autres organisations syndicales (FO dans le Jura par exemple). En effet, l'UIMM au niveau territorial, tente sous couvert d'un toilettage de la convention collective territoriale, de modifier les articles relatifs à la prime de panier. Il s'agit d'une directive de l'UIMM nationale, nous en avons eu confirmation.

La définition juridique de la prime de panier est celle-ci : L'indemnité de panier présente un caractère forfaitaire, elle est là pour compenser une sujétion particulière de l'emploi et de ce fait, elle ne correspond pas à un remboursement de frais réellement engagé, mais elle constitue un complément de salaire.

Face à cette définition reconnue juridiquement, le patronat a décidé de transformer l'indemnité de panier, en une indemnité de restauration. L'objectif, est de modifier la nature même de la prime et par conséquent son objet, avec comme finalité, l'exclure en tant qu'élément de salaire.

L'élément de salaire, c'est bien là que se trouve le fond de cette bataille. Dans l'accord du 10/07/1970 sur la mensualisation et dans les conventions collectives territoriales, en cas d'absence pour maladie, le salarié doit continuer à percevoir son salaire, comme s'il avait continué à travailler. Cela signifie que la prime de panier entre autre, est dûe même en cas de maladie, d'accident du travail, de congés payés.

Si la dénomination juridique de la prime change, ce sera une perte financière nette pour les salariés. Pour le patronat, ce n'est pas l'intégration de la prime de panier dans le salaire brut le souci, mais bien son versement, lorsque le salarié n'est pas au travail.

A quel moment, la prime de panier est-elle due au salarié ? : « C'est lorsque l'employeur est en mesure d'établir que le salarié est contraint de prendre une restauration sur son lieu de travail en raison de conditions particulières d'organisation du travail. Dans ce cadre, la qualification de remboursement de frais professionnels est acquise. »

Les conditions particulières d'organisation du travail visées (par l'Arrêté du 20 décembre 2002 relatif aux frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale), se réfèrent également au travail en équipe, au travail posté, au travail continu, au travail en horaire décalé ou au travail de nuit. La plage horaire à retenir pour le travail de nuit est celle prévue par les articles L. 3122-29 et suivants du code du travail.

Concernant l'exonération de cotisation, si le montant de la prime de panier ne dépasse pas 6.10€ (2014), celle-ci n'est pas soumise à cotisation. Au contraire, si la prime dépasse les 6.10€, c'est la partie supérieure à ces 6.10€ qui est soumise à cotisation. Donc, il s'agit d'une disposition fiscale sur les frais de nourriture, il n'est pas possible de déroger à ce principe.

En terme revendicatif pour la prime de panier, une idée pourrait être retenue.

Frais de nourriture

Les frais de nourriture indemnisés sur la base d'allocations forfaitaires ne sont pas soumis à cotisations dans les limites indiquées ci-dessous, sous réserve de la non application d'une réduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels.

Situations admises	Maximum déductible
Restauration sur le lieu de travail ⁽¹⁾	6,10€
Repas ou restauration hors des locaux de l'entreprise ⁽²⁾	8,70€
Repas au restaurant lors d'un déplacement professionnel ⁽³⁾	17,90€

⁽¹⁾ Travail en équipe, posté, continu, en horaire décalé ou de nuit.

⁽²⁾ Dès lors qu'il n'est pas démontré que les circonstances ou les usages obligent le salarié à prendre son repas au restaurant. Exemple, salarié occupé sur un chantier.

Réalisation : Acooss/Urssaf - NAT/2499/février 2014/AN&FP

Dans la plupart des entreprises de la Métallurgie, le montant de la prime de panier applicable est celle déterminée par la convention collective. On pourrait retenir comme ligne revendicative pour l'amélioration de la prime de panier, de calculer le montant de la prime de panier à partir du mini garanti de la convention collective territoriale à laquelle l'entreprise est rattachée. D'ailleurs, certaines animations régionales CGT l'ont déjà inclus dans leurs propositions revendicatives.

On vous propose donc de prendre la valeur du mini garanti du coefficient 140, montant qui est très souvent le smic (actuellement 1445.38€) et de le diviser par 140, cela donne 10.32€. 10.32€, comme montant de la prime de panier, cela est bien supérieur à ce qui existe dans ce domaine dans nos conventions collectives.

Donc, en cas de « toilettage » de votre convention collective territoriale, soyez très vigilants, et pour ce qui est de la revalorisation de la prime, passons à l'offensive pour faire entendre notre construction revendicative.

VERS DE NOUVEAUX LIENS EUROPE/USA ?

Un accord de libre échange qui court depuis les années 90, est sur le point d'éclorre.



Bruno Poncelet
Coordinateur
de la plateforme
No Transat !
(www.no-transat.be)

Qu'est ce que le TTIP, qu'est-ce qui se négocie (le contenu des négos), comment et sur quel mandat ?

On peut présenter le TTIP de façons très différentes. Officiellement, il s'agit d'un accord de «libre-échange» négocié entre l'Europe et les Etats-Unis, destiné à créer de l'emploi et des richesses en facilitant le commerce entre ces deux Géants que sont l'Europe et les Etats-Unis. Mais attention : il ne faut pas creuser très loin pour découvrir qu'il s'agit de fausses promesses et qu'il s'agit d'un piège tendu aux citoyens et aux travailleurs.

Pour commencer, le «libre-échange», ça n'existe pas ! Un marché a besoin de lois et d'institutions pour fonctionner. Par exemple, si on vole dans un magasin, on risque d'être puni parce qu'une loi protège la propriété privée et que plusieurs institutions (la police, les tribunaux...) veillent au respect de cette loi. De même, le combat syndical vise à créer des marchés à visage humain, où l'on met en place des lois qui contraignent les patrons à respecter les travailleurs : congés payés, salaires convenables, droits aux soins de santé, bons contrats de travail, etc.

Bref, quand l'Europe et les Etats-Unis parlent de créer du «libre-échange», c'est faux : l'échange marchand obéit toujours à des règles. Quand on a compris ça, on peut alors débattre de la question essentielle : si les Etats-Unis et l'Europe négocient un aménagement des règles du commerce entre eux, comment font-ils évoluer ces règles ? Dans un sens plus démocratique et social ? Ou plutôt dans le sens inverse (moins de démocratie et moins de droits pour les travailleurs) ?

A ce sujet, on peut s'inquiéter : ceux qui mènent les négociations ne sont pas des élus qui auraient des comptes à nous rendre, mais bien des technocrates choisis par la Commission européenne et le gouvernement des Etats-Unis. Or, on sait très bien que la Commission européenne n'est pas du tout proche des travailleurs (il suffit de voir l'austérité qu'elle a imposée en Grèce ou en Espagne, ou la façon dont elle privatise les services publics). Bref, le processus de négociation n'est ni transparent, ni démocratique, et c'est inquiétant car le mandat de la Commission européenne porte pratiquement sur tout : notre niveau de vie, nos salaires, le contenu de nos assiettes, nos droits à la sécurité sociale, etc.

Le seul point sur lequel la Commission européenne

n'est pas autorisée à négocier, c'est la commercialisation de l'audiovisuel et du cinéma (parce que des cinéastes fort connus s'y sont opposés au nom de l'exception culturelle). Pour tout le reste, les technocrates désignés par la Commission européenne font ce qu'ils veulent !

Pourquoi ces négociations maintenant ?

A dire vrai, le projet de TTIP couve depuis les années 1990... au sein de lobbies marchands très puissants. En effet, ce sont des multinationales (et non des élus politiques) qui ont eu envie de lancer des négociations politiques en vue de créer un marché transatlantique. Par exemple, BusinessEurope (où l'on trouve le MEDDEF) est un des grands partisans de ces négociations politiques. Tout comme l'American Chamber of Commerce to the European Union (qui réunit plusieurs dizaines de multinationales comme Barclays, Chevron, ExxonMobil, Facebook, Ford, Goldman Sachs, Master Card, Mac Donald, Michelin, Microsoft, Monsanto, Pfizer ou Philips Morris International) ou le Transatlantic Business Council (un autre lobby réunissant de puissantes multinationales).

A plusieurs reprises par le passé, des rapprochements et des prémisses de négociations ont eu lieu entre l'Europe et les Etats-Unis. Mais ces tentatives ont échoué pour des raisons de bon sens. Par exemple, certains pays (comme la France) refusaient d'aller trop loin dans un processus d'unification des marchés (américain et européen) qui menaçait de faire des dégâts sociaux dans des secteurs influents (sur le plan électoral) comme l'agriculture. Par ailleurs, lors de l'invasion de l'Irak par les Etats-Unis en 2003, le désaccord de certains pays européens (dont la France) s'est traduit par un refus de pousser plus avant les négociations avec les Etats-Unis. Autrement dit, le monde politique a longtemps refusé l'idée d'un marché transatlantique menaçant la souveraineté politique et le bien-être des populations.

Ce qui a fait basculer l'opinion des majorités politiques en place, c'est principalement... l'acharnement des multinationales à imposer leur projet. Notamment via un travail de fourmi consistant à tisser des liens d'amitié entre les dirigeants de firmes multinationales et des élus politiques. Ainsi, le Transatlantic Policy Network («Réseau de Gouvernance Transatlantique») est un lobby créé en 1992 pour rapprocher, au niveau transatlantique, le monde des affaires et le monde politique. Il réunit de puissantes multinationales (ArcelorMittal en était membre en 2011, tout comme BASF, Boeing, Coca-Cola, la Deutsche Bank, Microsoft, Nestlé, etc.) et des élus politiques principalement centristes, libéraux et socialistes. Actuellement, près de 8% des élus politiques au Parlement européen sont membres

Bruno Poncelet est formateur syndical en Belgique.

Il est l'auteur de deux livres.

Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie, coécrit avec Ricardo Cherenti, paru en 2011 aux éditions Bruno Leprince.

Europe. Une biographie non autorisée (de la « paix américaine » à la « civilisation poubelle »), paru en 2014 aux éditions Aden.

du TPN. On y trouve notamment les huit présidents d'importantes Commissions thématiques au sein du Parlement européen (Affaires étrangères, Affaires juridiques, Affaires économiques et monétaires, Contrôle Budgétaire, Commerce International, Développement Régional, Marché intérieur ainsi que la Commission du Budget présidée par l'élu UMP Alain Lamassoure). Concrètement, cela signifie que le travail parlementaire autour du TTIP est aujourd'hui préparé par des élus qui font bloc aux côtés de multinationales... et du MEDEF (présent au sein de BusinessEurope).

Si les négociations politiques ont débuté en 2013 et se poursuivent en 2014, on le doit principalement au travail d'influence et de constitution de relais politiques des multinationales. Les travailleurs intéressés peuvent aller fouiller dans la rubrique « Actus » du site www.no-transat.be ou taper « UE-USA Chronique d'un mariage arrangé » dans un moteur de recherche.

Quelles conséquences pour les travailleurs en Europe et aux USA ?

La principale conséquence, pour les travailleurs européens, va être un aggravement des conditions de travail, une pression plus forte pour faire baisser les salaires, précariser les contrats de travail ou privatiser la sécurité sociale.

Quand le MEDEF (présent au sein de BusinessEurope) demande au monde politique de négocier le TTIP, il dit : « nous voulons un accord de libre-échange qui va augmenter la richesse et l'emploi des deux côtés de l'Atlantique ». Imaginons que cet accord de libre-échange voie le jour, le MEDEF changera alors de ton pour tancer : « aïe, aïe, aïe, la concurrence accrue avec les entreprises américaines menace la survie des entreprises en France, où le coût du travail est trop cher, les impôts trop élevés et le financement de la sécurité sociale trop lourd... comparé aux Etats-Unis. La seule solution, c'est que le gouvernement prenne ses responsabilités en offrant des avantages aux investisseurs et en retirant des droits sociaux à la population ! ».

C'est déjà, à l'échelle européenne, le discours du MEDEF. Mais ce discours se fera encore plus menaçant si les négociations du TTIP débouchent sur un accord concret. En effet, créer un marché transatlantique offrirait aux multinationales un droit de libre-circulation (pour leurs produits, leurs services, leurs investissements et leurs lieux de production) dans 78 Etats différents (à savoir : les 28 Etats européens et les 50 Etats américains). Or, ces 78 Etats ont des législations sociales, fiscales, salariales très différentes, avec des Etats (notamment aux Etats-Unis) où les syndicats ne peuvent pratiquement pas exister, et d'autres Etats (comme la France) où les législations sociales sont encore très fortes. Pour diminuer leurs coûts de production (salaires, impôts sur les bénéficiaires, financement de la sécurité sociale), les multinationales n'auront que l'embaras du choix pour délocaliser ou menacer de délocaliser. Mis en concurrence par des acteurs globaux (les sièges centraux des multinationales) situés à des milliers de kilomètres de la France, tous les ac-

teurs locaux (gouvernements, syndicats, lieux où travaillent les gens...) vont avoir de plus en plus de mal à se faire entendre - ainsi qu'on le constate déjà dans de nombreux conflits sociaux nous opposant à des multinationales.

Pour contrer ces logiques tyranniques qui autorisent (par exemple) ArcelorMittal à fermer la sidérurgie à Florange, il faudrait renforcer la démocratie économique. C'est-à-dire renforcer le contrôle politique et syndical sur le fonctionnement des entreprises transnationales. Mais la logique du TTIP va exactement dans le sens inverse, car le but est d'offrir davantage de droits et de libertés à ces firmes privées déjà trop puissantes. Ainsi, il y a notamment dans les cartons de la Commission européenne le projet d'autoriser les multinationales à traîner en justice, devant des Tribunaux d'arbitrage internationaux, les Etats mettant en œuvre des politiques jugées négatives pour le monde patronal ! Dans les pays où ce genre d'accord existe déjà, cela donne lieu à des décisions ahurissantes : par exemple, la République Slovaque a été condamnée à payer 22 millions d'euros de dommages et intérêts à un assureur hollandais pour avoir osé... raboter les bénéficiaires dans les assurances soins de santé, afin d'offrir une plus large couverture médicale à la population.

Du côté américain, les syndicats voient dans le TTIP une occasion de relever leurs standards sociaux (car les normes européennes sont plus élevées). Mais cet espoir est vain car il n'est pas question d'harmoniser l'ensemble des normes salariales, sociales et fiscales (on n'arrive déjà pas à le faire à l'échelle européenne, comment y arriverait-on avec les Etats-Unis ?). Ce dont il est question, c'est de soumettre ces normes à une concurrence accrue sous l'arbitrage de multinationales, libres de se déplacer (avec leurs investissements et leurs lieux de production) dans les régions les plus accueillantes vis-à-vis de leurs exigences antisociales et antisyndicales.

Pour conclure, le principal enjeu du TTIP, c'est la démocratie. Car ce que l'Europe et les Etats-Unis négocient, c'est l'harmonisation de lois (aujourd'hui différentes en Europe et aux Etats-Unis) visant à instaurer une libre-circulation transatlantique des marchandises, des services et des lieux de production des entreprises. Evidemment, si cette harmonisation a lieu, elle devra perdurer dans le temps. Ce qui suppose de créer une instance de décision transatlantique : face à cette structure globale, quel pouvoir réel auront encore les Parlements nationaux ?

Pour éviter cela, le mieux est de rejoindre les mouvements sociaux (français, mais aussi européens) qui veulent faire capoter les négociations et renvoyer aux oubliettes de l'histoire le TTIP.

ASSURER **60 BRANCHES** DE MÉTIERS, C'EST UN **MÉTIER**

—
AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise.

Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS -
Direction des Accords Collectifs - Tél. : 01 76 60 85 32 -
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ENGAGEMENT SOCIAL